L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 11 AOUT.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

Il parlait si loyalement, d'un accent si fier, que Gabrielle, subjuguée, lui tendit la main. Il s'assit auprès d'elle et ils firent des projets d'avenir.

On se verrait souvent en ce lieu même; par les jours de pluie, quand le temps ne serait pas trop désagréable, une petite hutte de jardinier, déserte alors, servirait de refuge aux amis,—car, il n'était pas question d'amour. Gabrielle ferait tous les jours de longues promenades dans le parc pour accoutumer les gens de la maison à ses absences du chateau, et plus tard....plus tard, on verrait.

Une sorte de paix s'étendit sur eux lorsque cette détermination fut bien arrêtée; les grandes décisions, même douloureuses, donnent un apaisement relatif après la lutte. Les amis purent même sourire en pensant aux chagrins passés; Julien était si confiant, Gabrielle était si sûre d'elle-même que leurs angoisses des jours précédents leur parurent inutiles et même ridicules.

Quel besoin Julien avait-il eu de douter? N'était-il pas sûr d'être aimé? Et Gabrielle, pourquoi s'était-elle méfiée de son ami? N'était-ce pas un outrage à sa loyauté que de le croire capable de l'entraîner dans une faute?

Quand ils se furent demandé pardon mutuellement de leurs doutes, ils se séparèrent, et Gabrielle rentra au château.

Le soir, en la déshabillant, Toinon remarqua sur le visage de sa maîtresse une résolution et une sorte de lumière qu'elle ne lui connaissait plus depuis longtemps. Elle n'osait rien dire cependant, c'est la marquise qui parla.

—Ecoute, lui dit-elle, j'aurai besoin de services dévoués, c'est à toi que je me confie. J'aime Julien de Présanges.

Toinon, effrayée, regarda Gabrielle pour bien s'assurer qu'elle parlait sérieusement. Un coup d'œil suffit pour l'éclairer. Alors elle se dirigea vers la porte, l'ouvrit, s'assura que nul n'écoutait au dehors, puis revint auprès de la marquise.

—Ma bonne maîtresse, lui dit-elle, je ferai ce que vous me commanderez.

Gabrielle fut touchée de cet humble et prompt dévouement.

—Mais si Robert te découvre, il est capable de te tuer?

Toinon fit un geste de dédain.

—Tant pis pour lui! répondit-elle; je suis toute à vous, et c'est leur faute; pourquoi vous ont-ils rendue si malheureuse?

A partir de ce jour, Toinon, dont les actions n'avaient jamais été surveillées, se chargea de déposer et de recevoir les lettres mystérieuses placées tantôt dans un tronc d'arbre, tantôt dans une fente de mur.

Pendant deux ou trois mois cette correspondance alimenta la passion des deux amants et suffit à leurs exigences. Ils aimaient presque mieux s'écrire que se voir, car leurs entrevues avaient quelque chose de poignant qui les laissaient faibles et mécontens. Puis un jour vint où les lettres furent impuissantes à calmer leurs angoisses.

Gabrielle eut la fièvre pendant quelques jours et ne put sortir; Julien pendant ce temps erra autour du château sous les déguisements les plus invraisemblables, se faisant donner des nouvelles par Toinon, à la frayeur extrême de celle-ci qui le rencontrait partout où elle l'attendait le moins.

Enfin Gabrielle, faible encore mais guérie, put reprendre ses promenades dans le parc. Elle atteignit non sans peine la hutte du jardinier, où par les soins de Toinon un bon feu était préparé.

L'automne était venu, les feuilles jonchaient le sol, un frisson d'hiver passait dans les branches nues, et Gabrielle grelottait en s'efforçant de courir vers la cabane. Lorsqu'elle entra, tremblante de froid et d'émotion, Julien ferma la porte sur elle, et, l'enlevant dans ses bras, il la porta près du foyer.

—Ah! que j'ai souffert, dit-il, d'une voix brisée, que j'ai souffert et que je t'ai attendue!

Gabrielle, faible, éperdue, se serrait sur le cœur du jeune homme; là, elle avait trouvé le repos et la protection.... Elle ferma les yeux, et, pour la première fois, il osa baiser ses lèvres glacées.......

Quand elle sortit de la cabane, après le départ de Julien, Gabrielle trouva Toinon qui l'attendait avec impatience.

—Madame, Madame, dit-elle, hâtez-vous de retourner au château, Mlle Lucile est arrivée.

—Mlle Lucile? fit la marquise incrédule, ma fille?

—Oui, Madame.

—Ah! s'écria Gabrielle en levant les bras au ciel, Dieu me punit! Il est trop tard!

Elle tomba évanouie sur le sol.

Toinon courut chercher du secours; on transporta la marquise dans sa chambre. Le médecin, appelé en hâte, déclara que la jeune femme était sortie trop tôt après sa maladie. Gabrielle le laissa dire. Elle savait bien, elle, que ce n'était pas le froid qui l'avait saisie, mais la pensée de sa faute.

Lorsque Lucile s'approcha de son lit pour l'embrasser, elle se détourna avec horreur.

—Moi, pensait-elle, embrasser cette enfant avec des bras souillés par des étreintes coupables, baiser son front virginal avec mes lèvres adultères!......

—Ma mère ne m'aime plus, soupira la voix angélique de Lucile en pleurs auprès du lit.

—Je n'ai pas le droit, se dit Gabrielle, de faire souffrir cette innocente quand je suis seule coupable.

Et elle tendit les bras à sa fille.

Dieu seul sait avec quelle humilité profonde la mère reçut le baiser de son enfant.

XXII

Une épidémie qui avait éclaté aux Visitandines forçait les religieuses à renvoyer dans leurs familles celles de leurs pensionnaires qui n'habitaient pas trop loin de Paris. Une Sœur converse avait ramené la jeune fille au foyer paternel.

Lucile, en quittant le couvent, ne savait pas si elle devait se réjouir d'aller rejoindre sa mère, ou s'affliger de quitter ses amies, mais elle ne fut pas longtemps à prendre un parti.

Sa mère, qui ne fut malade qu'un jour ou deux, devint l'objet de son idolâtrie. Hélas! Gabrielle avait su se faire aimer de tous, hormis des Maurèze. D'ailleurs, ceux-là n'aimaient guère qu'eux-mêmes. Avec quelle admiration attendrie Lucile contemplait sa mère, sa mère belle et gracieuse à ravir, si noble et si digne, qui lui témoignait tant de bonté et de tendresse!

De nos jours on ne peut se faire une idée de ce qu'était alors l'éducation claustrale. Les jeunes filles ne savaient rien du dehors: pas un livre, pas de jouets pour les plus jeunes, d'interminables ouvrages d'aiguille pour les aînées, point de ressources intellectuelles, et la société de femmes, plus instruites que leurs élèves, il est vrai, mais, relativement à nos exigences modernes, d'une ignorance déplorable.

Dans ce milieu fade et guindé, Lucile avait gardé ses instincts, ceux qu'elle tenait de sa mère; son naturel franc et résolu l'avait sauvée de la mièvrerie de l'époque; mais de plus que sa mère, comme son père peut-être, elle savait également aimer et haïr. Du premier coup, elle adora donc sa mère.

En se voyant en face de sa fille, Gabrielle pensa un instant à se donner la mort. Elle voyait dans l'heure de l'arrivée de Lucile une sorte de dérision de la destinée. Quelques heures plus tôt, et la venue de cette enfant l'eût certainement préservée de la chute; il fallait que le sort la lui eût amenée précisément quand la faute irréparable était accomplie, afin de lui jeter constamment ce remords à la face. C'était une raillerie trop amère, et la marquise pensa sincèrement qu'elle avait assez de la vie.

Puis elle réfléchit.

—Hélas! se dit-elle, si j'ai été si malheureuse, c'est que je n'avais pas de mère. Une mère m'eût prévenue que l'amour d'un époux n'est qu'un rêve, et qu'il ne faut pas s'attendre à le rencontrer; une mère m'eût appris à me défendre de moi-même, m'eût mise en garde contre les funestes insinuations de la passion coupable.... Il ne faut pas que Lucile soit, par ma faute, exposée aux mêmes périls que moi. Ce sera mon châtiment; je vivrai déshonorée, dévorée de remords, pour expier mon crime, et les caresses de cette enfant comme l'estime de son frère seront la véritable punition de mes erreurs!

Pleine de ces pensées, Gabrielle alla retrouver Julien, qui l'attendait chaque jour dans leur refuge, le cœur gros de chagrins et de craintes. Elle voulut se reprendre; elle lui parla de ses enfans, de ses devoirs, de ses remords......

—Que m'importe! s'écria le jeune homme avec ardeur, que m'importent le devoir et le remords? Je sais que tu es à moi, que je t'adore, que tu m'aimes, que ton époux t'a abandonnée, que devant Dieu tu es libre et que je ne prends le lien de personne. Tu es à moi, et je ne te laisserai pas te reprendre à moi, non, quand je devrais venir me tuer à tes yeux dans la cour de ta maison!

Que faire? Partagée entre son devoir et son amour, bourrelée de remords, épouvantée de craintes, Gabrielle se laissa encore entraîner et sortit de là plus liée que jamais à celui qu'elle aimait de toute son âme désespérée.

Ne pouvant assurer son repos, la marquise s'arrêta à un terme moyen:

—Je consacrerai ma vie—sauf les heures qui appartiennent à Julien—à préserver mes enfans des pièges où je suis tombée. Et si ma conduite est coupable, au moins mon enseignement sera-t-il irréprochable.

Alors commença au château de Maurèze une existence en partie double, qui paraîtra impossible et qui cependant existe dans plus d'une demeure paisible qu'on croit honnête et régulière.

Gabrielle donnait quelques heures dans la semaine aux entrevues de la petite cabane, et là, elle répandait sur Julien toute la tendresse de son cœur. Elle aimait ce jeune homme à la fois, comme une amante et comme une mère. Il était si bon, si dévoué, si noble! Comment ne pas l'aimer de toute son âme? Mais, rentrée au château, l'amante faisait place à la mère. Elle bannissait de son foyer l'image profane de l'amant aimé, et, chose étrange, quand il venait chez elle, dans les fêtes que par prudence elle continuait à donner, elle se sentait calme en sa présence. Elle oubliait presque le lien adultère qui les unissait pour ne plus voir en lui qu'un ami, un jeune et charmant ami, pour lequel elle éprouvait une honnête et franche sympathie.

C'est entre ses voisins et sa fille, sous l'impression de pureté et d'honneur que la présence de cette enfant mettait sur elle, que la marquise écrivait à son fils ces lettres admirables où le jeune homme puisait la sagesse qui étonnait son grand-père. Et cette femme coupable trouvait des accents d'une éloquence incomparable pour décrire les charmes de la vertu et les horreurs du vice.

Hypocrisie? dira-t-on. Non, Gabrielle vivait de deux vies distinctes. Elle ne se payait pas de sophismes, elle regardait sa faute en face, et, se sentant incapable de s'y soustraire, elle portait comme une croix bien lourde l'estime des autres et son propre amour pour la vertu, pour son honneur perdu, qui la brûlait comme la robe de Nessus.

Cette vie dura trois ans. Pendant ces trois années, René revint au château et se lia d'amitié avec Julien. Cette amitié, qui d'abord fit horreur à la marquise, lui parut ensuite plus naturelle. Ces deux jeunes gens n'étaient-ils pas pleins tous les deux des plus nobles sentiments? Julien se montrait affectueux envers René comme un frère aîné envers son frère plus jeune. Il le conseillait, le guidait, et, dans maintes circonstances où la marquise ne pouvait ou ne devait pas se montrer instruite, il donna au jeune homme les meilleurs et les plus utiles conseils.

Robert avait complètement oublié ses anciens soupçons; dépisté par l'habileté de sa femme, il avait repris sa sécurité en voyant le calme avec lequel la marquise accueillait Julien lors de ses visites au château. Rien ne parlait de passion dans cette manière paisible et souriante de recevoir son jeune hôte; Robert admit qu'il pouvait s'être trompé et ne parla plus de surveiller la marquise. D'ailleurs, depuis quelque temps, les braconniers lui donnaient du souci, et certaines coupes non autorisées dans les bois de Maurèze lui faisaient faire de longues absences sans qu'il pût découvrir les voleurs.

(*A Continuer.*)

INDIAN VEGETABLE FEBRIFUGE—Voilà un fébrifuge qui fait rapidement son chemin. La cherté du sulfate de quinine en a augmenté considérablement la demande, et les succès obtenus par son emploi le rendent de plus en plus populaire. On le trouve en dépôt chez A. Carrouche 39 rue de Chartres et Finley & Co., 35 rue des Magasins, et à la Paroisse St-Jean-Baptiste au magasin de MM. Dumez & Bellow.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwillie, un moqueur, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention à elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus; Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

REGLEMENTS DE LA POSTE

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées, peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:
*PEREIRE, Danré, mercredi, 8 août.
CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août.
*ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 22 août.
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).... $100
Deuxième — $65
Troisième — $35
Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième $65
Troisième $35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency et compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.
Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.
L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.
4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.
Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.
La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.
Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.
Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.
Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.
Agents à la Nouvelle-Orléans:
A. K. MILLER & CO., au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 16 Août, à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.
Passage—Cabine .... $50.
— Entrepont .... 25.
— Billet d'excursion 80.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.
Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer, CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
capitaine Wm. Hanover,
partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.
Il ne sera pourtant reçu de fret après le départ du train qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA,
2 juin—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.
Le beau steamer CAMELIA.
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER
fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.
Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, No 20 de la rue de l'Union.
14mai—

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur TEXAS, remplaçant le NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK,
26janv— No. 21 du Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 31 rue Gravier, WHITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
9 août—

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON,
James L. Rollins, capitaine, Gabe Block commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No de 22 rue Bienville.
23oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur ASSOMPTION, à la place du HENRY TETE,
Capitaine P. A. Charlet,
N. Z. Dupuis Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.
Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville.
Pour fret et passage, s'adresser à bord et à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St-Louis.
16juillet—1an

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.
Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Hannover..	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt..	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre.... $150 en or, Entrepont.... $36, en or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres.... $150 en or. Entrepont.... $45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.... $35 en or, Entrepont.... $15 en or
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à Ed. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.
A dater du et après le 20 février 1877. Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.
Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.
G. E. PAYNE, Surintendant.
4déc—

Pour le Lac.
Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.
25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.
Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures....A. M.	7 heures....A. M.
7½ heures....A. M.	8½ heures....A. M.
9 heures....A. M.	10 heures....A. M.
10½ heures....A. M.	11½ heures....A. M.
Midi	1½ heures....P. M.
2 heures....P. M.	2½ heures....P. M.
3 heures....P. M.	3½ heures....P. M.
4 heures....P. M.	4½ heures....P. M.
5 heures....P. M.	5½ heures....P. M.
6 heures....P. M.	6½ heures....P. M.
7 heures....P. M.	7½ heures....P. M.
8 heures....P. M.	8½ heures....P. M.
9 heures....P. M.	9½ heures....P. M.
10 heures....P. M.	10½ heures....P. M.

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.
1er avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.
Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:
Départ. Arrivée.
Exprès....6:45 A. M. Exprès....11:25 A. M.
Exprès....5:50 P. M. Exprès....9:55 P. M.
Train d'agrément....3:15 P. M. Train d'agrément....9:20 A. M.
Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.
Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:
DEPART ARRIVE
Express...6:45 A. M. Express...11:25 A. M.
Express...5:50 P. M. Express...9:55 P. M.
Coast Train..3:15 P. M. Coast Train...9:20 A. M.
Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St. Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1er juin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:
DEPARTS. ARRIVEES.
Express No 1..5:30 P M | Express No 2..10:30 A M
Express No 3..6:15 A M | Express No 4.. 8:15 P M
Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.
Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.
Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3.30m P. M., le samedi, et à 7 h 30 m. le dimanche. Ils arrivent, à 9 h 15 m A. M. et à 9 h 50 P. M., le dimanche, et à 9 h 30 m A. M le lundi.
Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14jv.

Great Jackson Route.
New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 13th 1877, as follows:—
DEPART. ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM | Express No 2..10:30 AM
Express No 3...6:15 AM | Express No 4.. 8:15 PM
No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.
PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee
And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 AM Sunday.
Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.
Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. 14jv

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
[illegible]
GEO. PANDELY, Surintendant.
[illegible]

Banque Nationale Mutuelle de la NOUVELLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires, 31 décem 1876.

—ACTIF—

Prêts et escomptes		$ 619,817 89
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
5 pour cent, fonds de rachat, avec le trésorier des E. U.		2,250 00
Change au [illegible]		55,065 0[illegible]
Dû par les banques et banquiers		17,079 71
Immeubles, meubles, aménagements		28,825 86
Bons, actions et hypothèques		750 55
Argent dû		00
Primes sur Bons des E. U. et or		[illegible]
Billets des E. U.	120,000 00	
Espèces	40,153 26	
Billets de la Banque Nationale	15,400 00	
Circulation fractionnaire et nickels	143	
Chèques du Clearing-House et des autres banques	144,343 43	319 9[illegible] 93
Total		1,124,869 80

PASSIF

Capital payé	300,000 00
Excédant de fonds	109,370 8[illegible]
Billets de banque nationales en circulation	45,700 00
Dépôts individuels	638,256 26
Dû aux banques et aux banquiers	5,427 27
Dividendes No 1 à [illegible] non payés	262 28
Dividende No 3 à 4, etc, maintenant déclaré	12,000 00
Balance à profits non-divisés	11,312 2[illegible]
Total	1,124,869 80

JOSEPH MITCHEL,
Caissier Mutual National Bank.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,066 51		
Primes maritimes	29,315 95		
Primes de rivières	81,924 35		$299,306 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues			238,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:			
Pertes d'incendie	$67,335 60		
Pertes maritimes	7,235 41		
Pertes de rivières	25,510 20		
		$100,121 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 56		
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72		
		$40,125 86	$148,257 07
Profits bruts			$87,978 0[illegible]

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 36	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 33	124,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	$138,400 86
Bons de ville		72,056 00
Actions de banque et autres		73,415 63
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		33,415 94
Total de l'actif		$581,428 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forchheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company.
37.......Rue Carondelet.......37
Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$229,593 60	
Sur risques de rivières	200,950 22	
Sur risques de mer	37,223 21	$467,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	59,330 00	
Primes remboursées	9,187 27	68,515 2[illegible]
Montant net des primes		$468,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$108,297 27	
" " de rivières	104,689	
" " de mer	34,708 97	[illegible]
Réassurance	21,184 0[illegible]	
Réfaction (rebate)	11,749 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	26,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	3,823 80	
Dépenses générales brutes	29,549 44	354,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,602 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital; 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$219,082 36
Comptes en voie de recouvrement	11,114 11
Effets à recevoir, en garanties	466,537 80
Effets à recevoir pour primes	35,012 79
Actions de banques et autres actions	203,428 32
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	3,800 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,400 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,808 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.
ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	O. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,
CAPITAL ACTIF,
Alla clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 314,797 [illegible]	
Propriétés foncières (valeur actuelle)		347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)		155,918 9[illegible]	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($300,000 @ 60 c.)		180,000 00	
Autres bons et actions		61,424 9[illegible]	
Département des actions hypothécaires		775,389 1[illegible]	
Change étranger et change américain	$327,242 73		
Monnaie courante et espèces	806,841 41	1,134,084 1[illegible]	
			[illegible]

PASSIF

Dû aux déposants	$1,041,329 [illegible]	
Dû à des banques et à des banquiers	181,355 [illegible]	
Dividendes non payés	814 0[illegible]	
	1,232,498 [illegible]	
Profits et pertes	$ 186,891 64	
Capital	1,500,000 00	
	1,686,891 64	[illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.
Bureaux dans la bâtisse de la Banque N[illegible] de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.
Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.
—DIRECTEURS—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Sam Chaffe,	H. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.
THE undersigned respectfully announce to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 24 Exchange Alley between Bienville and Conti streets to No 35 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years and begs the continuance [illegible]

ASSURANCES.

Mechanics' and Traders' Insurance Company,
Au No 14 de la rue Carondelet.
SEPTIEME ETAT ANNUEL.
Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.
Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,959 66	
Reçu pour primes de rivière	87,339 55	
Reçu pour primes de mer	13,694 66	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,620 00	$256,[illegible]
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	5,271 38	
		45,271 38
Montant net des primes		$[illegible]
En moins:		
Pertes par le feu	$22,182 57	
Pertes sur les rivières	26,540 66	
Pertes sur mer	3,536 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$[illegible]
Réassurances	16,586 90	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	8,879 56	
Taxes et licences	6,000 00	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,187 [illegible]	
Profits et Pertes	5,462 77	
	$66,825 33	
En moins—l'intérêt	24,969 33	$[illegible] $97,154 72
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$45,308 67
En caisse	14,377 03
Primes en voie de recouvrement	12,586 00
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc. $73,208 78	
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,208 78
Propriétés foncières	5,000 00
Billets par actions	101,908 65
Total	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,
[illegible]né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle le 30 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, et 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,500 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1an

Commercial Insurance Company of New-Orleans.
Au No 120 de la rue de la Commune.
DIXIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.		
Feu	$53,263 07	
Mer	6,460 75	
Rivières	57,348 44	$117,022 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1876		17,200 00
		$134,2[illegible]
Payé—		
Pertes par le feu $22,041 96		
" sur mer 36 97		
" sur les rivières 57,031 48	$79,110 41	
Réfaction (rebate)	15,158 00	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts	28,273 03	$122,[illegible]
Réservé pour primes non expirées		11,875 11

ACTIF.

Effets à recevoir	$222,086 32
Mobilier	4,933 98
Actions Harbour Boat	3,350 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,697 21
Bons de la ville	1,220 00
En suspend	960 98
Comptes à recouvrer	15,790 11
En caisse	45,675 56 $[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] mars 1876.
EDWARD IVY, Notaire Public.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.
CINQUIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état annuel de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	1806 06½	
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs	2819 00	
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	5743 18	
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept 1876	4629 74	
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes	112 94	
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	6008 66	
Escompte de billets payés avant l'échéance	865 09	
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	2418 34	
Montant déduit d'installation	500 00	
Commission	242 00	
Terrain No 3, montant perdu sur la vente	263 92	
do No 4,	263 93	
Propriété foncière No 1, do	122 42	
do 8, do	260 66	
do 10, do	1909 33	
do 12, do	244 26½	
do 13, do	122 86	
Annotation du contrat No 58 au bureau des hypothèques	3 00	
	12963 17½	
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1722 77½	
	14670 94½	14670 94½

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	36981 0½	
Encaisses: Propriétés foncières	6544 73	
Balance en banque	22 78	
Monnaie courante des Etats-Unis	420 75	470 43
Divers débiteurs	522 21	
Installations	500 00	44490 23½

PASSIF

Actions payées en plein	33000 00	
Scrip	3170 00	
Dividende non réclamé	72 05	
Effets payables	327 59	
Divers créanciers	796 96	
Surplus de l'actif	7213 77½	44490 23½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
17 oct—1m Mat3S

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.
JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire

Gains	$313,434
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,436

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
F. J. Gasquet.	

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 5 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les assurés, [illegible] fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées [illegible]
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL
—DU—
Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.
(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)
Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875			$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotités			1,766
" " pour initiations			15
" " pour intérêts sur les dépôts			123 16
			$4,[illegible]
—Déboursements dans la même période—			
Secours aux malades		$ 211	
Salaire du portier		33 50	
Frais d'impression		13	
Commission du percepteur		169	
Comptes de gaz, &c.			
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$589 67		
Et un depuis	557 55	1,157	1,71[illegible]
En caisse actuellement			$2,896 56
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts			$10,413 35
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$240		
Pour le mobilier	368 65		
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.	926 90		
	1,535 55	12,413 35	2,896 [illegible]
Payé pour secours aux malades	798		
Payé à la mort de membres	4,850 30	7,322 75	
			$2,896 56
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875		54	
Admis depuis lors		3	
			57 membres.
Démissionnaires		5	
Morts			
Expulsé		1	7
Actuellement sur la liste			50 membres.

—OFFICIERS—
AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président.
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. GASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.
(Conseil d'administration)
18juin—1[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.
Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.
—QUATRIEME ETAT ANNUEL—
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,761 18
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		1,346
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$[illegible]	
Escompte de billets payés avant l'échéance	[illegible] 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Bénéfice net		
	$7,127 [illegible]	$7,12[illegible]
L'actif [illegible]		
Billets [illegible] mensuellement garantis par [illegible] hypothèque et privilège de vendeur		$24,806 77½
Propriétés foncières		3,659 12
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,261 41	
Currency des Etats-Unis	144 30	1,519 [illegible]
Effets à recevoir		
Divers débiteurs		7 160 13
Installations		1,000 00
Intérêt courant		256 25
		186,171
Actions payées en plein		13,150 00
Actions payées en partie		3,792 65
Scrip		1,680 00
Dividende No 1 non-réclamé		117 28
Effets à payer		400 00
Divers créanciers		602 70
Surplus de l'actif		16,476 186,171

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERE,
aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale

Primes reçues	$157,185 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	70,587 [illegible]
Réassurances, rebates (réfaction), dépenses, etc	[illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, Th. Lilienthal, R. Sieg, F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Hicks, K. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann, M. Frank, F. Rickert, E. R. Gegrève, F. Reder.

Sun Mutual Insurance Company
CAPITAL PAYE .... $500,000.
EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,993 80
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	58,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,203 39
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant. Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,599 73
En caisse et primes en devoir recouvrement		186,686 48
		$585,286 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 53 de la rue du Camp.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
E. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
G. MORRIS,	SAM'L H. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 22octobre 1873.
Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:
Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse	[illegible]
En banque	[illegible]
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société	$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril	54 00
Propriété du tombeau et immeubles	450 00
Total	$1,785 1[illegible]

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 29—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés [illegible]
Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LOUIS PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président:
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.
Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président ou Coin Conti et Bourbon.
8 mars—

THE NEW ORLEANS BEE
DUFOUR & LIMET, Publishers.
OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.
Rates of subscription—Daily, per annum, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.
Price of the Paper—Single copies, Five cents.
Weekly—Per annum, $3; half-yearly $2 00 quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.
Cromwell Line.
This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.
The steamship NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander.
Will leave her wharf, foot of Toulouse street, on Thursday, August 16, at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.
Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,
NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,066 51		
Marine premiums	29,315 95		
River premiums	81,924 35		$299,306 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums			[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:			
Fire losses	$67,335 60		
Marine losses	7,235 41		
River losses	25,510 20	$100,121 21	
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 56		
Less rents, salvage savings, etc	11766 72		
		$40,125 86	$148,257 07
Gross profits			$ 87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—		
Bills receivable	$68,648 36	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 33	$124,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	$138,400 86
City Bonds		72,056 00
Bank and other Stocks		73,415 63
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		33,415 94
Total assets		$581,428 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forchheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. K. King,	Henry M. Preston.

21 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,
Up to December 31, 1876.
ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$[illegible] 12
Marine premiums		[illegible] 91
River premiums		[illegible] 56
Total amount of premiums		$429,584 59
Less unearned and return premiums		76,752 94
Net earned premiums		$352,781 65
Add interest and discount		34,647 87
		$386,429 02
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	62,162 90	
River losses	24,746 80	
		$186,362 44
Reinsurances	$18,837 08	
Rebate	46,452 18	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 39	
		117,909 6[illegible]
		$304,272 08
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272 [illegible]
Net profits for 1876		$[illegible]

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value

Real estate	$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G.N.E.R. first mortgage, bank and insurance stocks	156,200 9[illegible]
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	186,760 05
Cash in bank	36,975 29
Premiums in course of collection	67,253 98
Amounts due by insurance companies	5,207 21
	$574,416 52

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.
New Orleans, 12th January, 1877.
W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.
J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schrieber,	J. Tuyes.

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.
A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 773,241 11
Actions, bons et hypothèques		235,194 09
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		3,290 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,863 82
Echange pour le Clearing House	$51,694 23	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	162,111 60	224,960 33
		1,411,045 08

PASSIF.

Capital nouveau	$250,000	
do ancien	150,000	400,000 00
Surplus		15,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		26,346 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés		27,954 [illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)		445,582 [illegible]
do (département des épargnes)		324,333 73
Certificats dits time certificates		84,821 0[illegible]
		1,411,045 08

Je certifie que le tableau qui précède est exact.
J. S. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
104........CANAL STREET........104
[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk		$361,[illegible]
On Marine Risks		24,473
On River Risks		25,69[illegible]
Total Premiums		411,449
Less Unearned Premiums		118,11[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$293,334 87
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,567 9[illegible]	
On Marine Risks	17,002 9[illegible]	
On River Risks	3,586 77	
Taxes and expenses, less int'rest	28,893 38	
Reinsurances and return Premiums	16,104 03	183,15[illegible]
Profit		$ 10,0[illegible]
The Company have the following assets—		
Real Estate		$230,079 48
City Bonds		110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds		169,225 58
Notes secured by mortgage		214,042 06
Notes secured by pledge		[illegible]
Bills receivable		[illegible]
Premium in course of collection		[illegible]
Cash on hand		77,0[illegible] 52
		1,02[illegible],344 [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.	

8 juin

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 104 rue du Canal.
SEPTIEME ETAT ANNUEL.
Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$[illegible]	
Primes sur les risques de mer	62,479 75	
Primes sur les risques de rivières	25,69[illegible] 92	
Total des Primes		$421,1[illegible]
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$197,972 00	
Primes remboursées	1,[illegible] 82	
		199,27[illegible]
Primes nettes acquises		$221,8[illegible]
A ajouter:		
Intérêts	9,455 5[illegible]	
Profits et pertes	6,075 0[illegible]	
		15,551
		[illegible]
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer	22,063 [illegible]	
Sur les risques de rivière	15,55[illegible]	
Pertes en litige	3,143 [illegible]	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	45,465 8[illegible]	
		182,31[illegible]
Réassurances	16,066 [illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Commissions d'agences	25,89[illegible]	
Dépenses d'agences	4,500 01	
Taxes et licences	7,557 55	
Dépenses de bureau	27,0[illegible]	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice net		$ [illegible]

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$ 47,587 [illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,07[illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	21,5[illegible]
Certificat de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $25,[illegible]83 94, évalués à	[illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Prêts sur nantissements	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Bons	[illegible]
Actions	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dû par divers	[illegible] 17
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$245,650 00
Effets à payer	15,556 6[illegible]
Dividendes non réclamés	1,802 00
Primes sur risques non expirés	107,972 00
Pertes non réglées	51,111 16
Dû à divers	5,517 95
Fonds de réserve	15,694 00
Surplus	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17nov—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:	
Primes d'incendie	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Moins primes rendues	[illegible]
Pertes payées pendant l'année:	
Pertes de feu	$23,029 6[illegible]
Pertes de rivières	7,190 64
Pertes maritimes	3,575 [illegible]
Réassurances	2,507 84
Loyer	1,500 00
Taxes	670 00
Escompte (Rebate)	5,977 2[illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,786 62
Réserve pour risques non terminés	15,000 00
	$88,577 50
Actif de la Compagnie:	
Prêts garantis par nantissement	$9,962 [illegible]
Prêts garantis par hypothèque	16,250 00
Billets à recevoir pour primes	5,929 [illegible]
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,267 80
Primes en voie de collection	16,407 06
Argent en caisse	9,524 95
	$21[illegible] 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. HAYLE,
B. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LARASSE,	L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.	

1emai—6sem, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Poursine et B. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS, P. IRWIN, ANDREW STEWART, THOS. SMITH, ADAM THOMSON, JOHN G. DEVL[illegible].